

Economie circulaire : un nouvel axe de coopération pour la croissance et l'innovation dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien

22 septembre 2023 | Port-Louis, Maurice - La Commission de l'océan Indien a organisé, du 18 au 21 septembre 2023 à Maurice, une Conférence ministérielle sur l'économie bleue et circulaire dans les Etats insulaires d'Afrique et de l'océan Indien. Les pays participants ont réitéré leur engagement à promouvoir l'économie circulaire comme un levier face aux défis de la vulnérabilité climatique, environnementale et socioéconomique. Ils ont ainsi convenu de mobiliser la coopération régionale en faveur de l'économie circulaire, notamment à travers la COI, pour développer des filières communes, partager les savoir-faire et faciliter les transferts de technologies et de développement des compétences. Cette rencontre de haut niveau s'inscrit dans les activités du projet SWIOFISH2 de la COI sur financement de la Banque mondiale.

Cette conférence a réuni des ministres et hauts représentants des pays AIODIS à savoir Cap Vert, Comores, France, Guinée Bissau, Madagascar, Maurice, Sao Tome e Principe et Seychelles. Les délégués de ces pays ont pu échanger avec des experts internationaux, les partenaires techniques et financiers, ou encore des acteurs non-étatiques, dont des représentants de la jeunesse, sur les cadres réglementaires de l'économie circulaire, sur le potentiel des filières des déchets pneumatiques, électriques et électroniques ou encore sur l'éducation à l'environnement, la lutte contre les plastiques à usage unique, entre autres.

« L'économie bleue et circulaire est par nature multi-sectorielle, multi-acteurs, pluridisciplinaire et bénéfique en termes économiques, sociétaux, sanitaires et environnementaux. Il serait réducteur de cantonner l'économie circulaire aux administrations et opérateurs chargées de l'environnement. Elle oblige à une approche globale et fédératrice en lien avec quasiment tous les objectifs de développement durable. Face à la poly-crise environnementale, tous les enjeux sont intriqués et l'économie circulaire est un levier d'action pour nos territoires insulaires. Pour cela, il faut investir dans la science, les technologies et la recherche et développement beaucoup plus fortement, notamment en soutien aux entrepreneurs et avec l'idée d'appuis adaptés et flexibles à des destination des innovateurs », a souligné Pr. Vêlayoudom Marimoutou, Secrétaire général de la COI.

Principales retombées :

- Un engagement unanime à promouvoir l'économie bleue et circulaire. Cela passera notamment par le soutien à l'élaboration des cadres juridiques ou de règlements d'application dans les pays. Les pays AIODIS pourront également évaluer l'opportunité de mettre en place des incitations à l'entrepreneuriat circulaire, y compris en termes de subventions ou mesures fiscales.
- Une reconnaissance générale du droit à la réparation. Les représentants des pays AIODIS confirment la nécessité de faciliter l'accès aux pièces détachées, à l'information sur la réparation et aux compétences nécessaires pour prolonger la durée de vie des produits.
- L'opportunité de cibler les filières des pneumatiques usagés et des déchets électriques et électroniques pour faire émerger des coopérations d'économie circulaire entre les territoires grâce à une mise à l'échelle ou une capitalisation sur les avantages comparatifs. En effet, il apparait que ces déchets constituent des gisements de valeur pouvant alimenter des pratiques économiques circulaires.

Unité communication de la COI

Tél.: (+230) 402 61 00 - communication@coi-ioc.org













- La faisabilité du verdissement des ports. Dans le cadre de SWIOFISH2, la COI a facilité une étude pour le compte de la Mauritius Ports Authority pour le verdissement du terminal de croisière. Cette étude a permis de valider la faisabilité, d'identifier les coûts financiers et techniques ainsi que les bénéfices en termes d'attractivité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre par les navires à quai. S'inspirant de cette action, le Cap Vert et les Seychelles ont bénéficié également de l'appui du projet SWIOFISH2 et avancent sur la mise en œuvre de leurs programmes de verdissement des ports.
- Un appel à mobiliser et investir plus fortement et systématique dans la science, la recherche et développement et les technologies, en privilégiant notamment les techniques et technologies bas carbone, réplicables et accessibles. A cet égard, il est apparu que ces investissements pour la recherche et la technologie doivent profiter plus directement aux entrepreneurs et innovateurs du secteur. Les représentants des pays ainsi que les partenaires de la COI ont également pris note de l'appel des jeunes entrepreneurs à investir dans le capital humain et à proposer des appuis flexibles et adaptés qui répondent de manière effective aux besoins des opérateurs.

Ces éléments sont repris dans la Déclaration ministérielle adoptée par l'ensemble des pays à l'issue des travaux. Les différentes sessions ont été nourries des travaux des experts mobilisés par la COI pour baliser le parcours à entreprendre pour développer l'économie circulaire. Ces études sont également résumées dans des « policy briefs » disponibles en ligne sur le site de la COI : Policy briefs pour développer l'économie circulaire dans les AIODIS (commissionoceanindien.org)

La conférence ministérielle, qui clôt les activités du projet SWIOFISH2, a été organisée dans la cadre de la présidence comorienne en exercice de l'Union africaine qui fait de l'économie bleue et de la promotion des intérêts des Etats insulaires d'Afrique des priorités de son mandat.

Plus d'informations sur le projet SWIOFISH2 :

Le projet SWIOFISH2, porté par la Commission de l'océan Indien et financé par la Banque mondiale, a pour mission d'améliorer l'aménagement des pêcheries prioritaires aux niveaux régional, national et communautaire et faciliter l'accès aux activités alternatives pour les pêcheurs cibles. AIODIS est l'une des 2 sous-composantes du projet SWIOFISH2. L'objectif est d'aider les pays AIODIS (Cap-Vert, Guinée-Bissau, Sao Tome e principe, Comores, Maurice, Madagascar, Maldives, Seychelles) à collaborer et partager des expériences pour traiter certains enjeux particuliers auxquels ils font face, tels que l'amélioration de la gestion durable de leur vaste territoire marin ou encore l'innovation et le développement de leur économie bleue dans le contexte de changement climatique.

Unité communication de la COI

Tél.: (+230) 402 61 00 - communication@coi-ioc.org |







